

affaire depuis que nous sommes entré dans la carrière de l'enseignement, et c'est un témoignage que nous leur rendons avec le plus grand bonheur. Nous avons eu pour commissaires des hommes qui, presque sans instruction, ont néanmoins fait les plus grands efforts pour avancer de l'éducation et nous procurer une existence respectable. Si toutes les municipalités ressemblaient à quelques-unes que nous connaissons d'une manière spéciale, le sort de l'instituteur canadien serait plus enviable qu'il ne l'est. Malheureusement, ces quelques municipalités sont trop rares.

Pour diminuer les abus, il faut :

1^o Que l'instituteur ne puisse être renvoyé, une fois engagé sans qu'une autorité éclairée et désintéressée ait prononcé la justice de ce renvoi.

2^o Que le cours d'étude à être suivi dans chaque classe d'école soit fixé par la loi ou le Conseil de l'Instruction, établissant des matières dont l'enseignement soit obligatoire et d'autres qui ne soient que de surrogation.

3^o Que des règles générales pour la régie des écoles soient aussi établies par la loi, fixant, 1^o les heures qui devront être employées à l'école, 2^o l'époque et la durée des vacances qui sont, dans certaines municipalités trop longues, et dans d'autres, trop courtes.

4^o Accorder à l'instituteur le droit de chasser de l'école les enfants obstinés, incorrigibles et qui sont un obstacle à l'avancement des autres, ainsi que ceux dont les parents viennent sans scrupule et sans honte disputer le maître et lui débiter mille injures pendant l'école, en présence et au grand scandale des élèves, et cela, sur le rapport presque toujours faux et mensonger de leurs enfants, quelquefois pour une légère punition ou une prétendue injustice commise par le maître contre eux. C'est encore une misère bien grande, que suscitent certains parents à l'instituteur, de venir le trouver au milieu de ses classes pour le régenter, lui faire la leçon. Dans certaines municipalités, on regarde l'instituteur comme le serviteur de tous, comme un homme que chacun peut conduire à sa guise, et il n'est pas rare qu'il reçoive de fréquentes visites pendant son école, et cela au grand scandale des enfants qui perdent tout respect pour leur maître en entendant débiter contre lui force injures. Un remède à un tel mal ne saurait être trop énergique.

5^o Que les devoirs des commissaires ne consistent qu'aux soins matériels de l'école ; tels que l'imposition et la perception des taxes, la construction, réparation et entretien des maisons d'école, le paiement des instituteurs et le soin pourtant aussi de l'engager

une première fois sans pouvoir le renvoyer ni diminuer son salaire sans qu'une autorité impartiale et éclairée se soit prononcée.

Le gouvernement qui opérera ces importantes modifications, aura bien mérité de la patrie et fera faire un pas immense aux progrès de l'instruction ; il aura assuré l'instituteur contre n'ille misères, et rendu son sort plus supportable, sinon plus enviable.

Souvenir.

QUÉBEC, 28 juin 1864.

On eût dit, en voyant, plein de sombres pensées,
 Votre front refléter bien des douleurs passées,
 Que jamais le bonheur ne vous avait souri !
 Une douleur secrète avait brisé votre âme ;
 Nulle main n'a donc pu verser une pur dictame,
 Sur votre cœur endolori ?

OCTAVE CREMAZIE.

Il y a aujourd'hui cinq ans, quelques amis intimes et fidèles conduisaient au cimetière St. Charles les restes mortels d'un Français bien connu dans les lettres, et estimé de tout le monde pour son noble caractère et ses hautes qualités de cœur et d'esprit.

Nous désignons ici JOSEPH EMILE DE FENOUILLET.

Né en 1806, à Hyères, département du Var, en France, M. de Fenouillet fit son droit à Aix, dit le *Journal de Québec*, et, après une courte résidence à Montpellier, il alla séjourner à Paris, où il eut quelque rapport avec l'*Époque*, dont il était l'un des actionnaires.

D'irréparables malheurs, qui ne touchent en rien, néanmoins, à l'honneur personnel de M. de Fenouillet, le forcèrent à s'expatrier. Il prit donc le chemin de l'étranger et alla habiter l'Allemagne.

Pendant trois ans il demeura à Bonn, comme professeur de l'Université de cette ville. C'est de là, dit le *Journal de Québec*, qu'il fournissait à l'*Univers* une correspondance sur l'Allemagne.

Quelque relativement rapproché qu'il fût de la France, le souvenir de la patrie absente et de sa famille désolée (M. de Fenouillet était marié), rendait néanmoins ses jours profondément amers. Son cœur aimant et bon souffrait à l'extrême de cette cruelle séparation que ni la communauté de langue et de religion, ni les pures et douces affections du foyer ne venaient adoucir.

Fatigué de cette vie d'isolement, il résolut d'aller à quinze cents lieues de l'Europe chercher une, autre patrie, une autre France, d'autres Français.

Il vint en Canada.

M. de Fenouillet ne fut point trompé dans son attente. En arrivant à Québec (1854), il